



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

Pyralene

Question écrite n° 36367

### Texte de la question

M Bernard Schreiner interroge M le ministre de l'industrie, des P et T et du tourisme sur les solutions qu'il compte indiquer à EDF pour le remplacement du pyralene dans les transformateurs électriques. Il lui rappelle que plus de 100 000 transformateurs au pyralene vont être détruits en France pour respecter la nouvelle réglementation sans que pour autant aucune indication prise quant à la nature du ou des produits qui devront remplacer le pyralene n'ait été fixée. Il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour pallier ce manque de directives liées à la sécurité des Français.

### Texte de la réponse

Reponse. - Les dispositions réglementaires prises notamment pour respecter les engagements contractés par la France au plan communautaire et relatives à l'utilisation du pyralene visent d'une part, à assurer une exploitation sans risque pour la santé et l'environnement des matériels contenant ce diélectrique et d'autre part, à arrêter la fabrication de nouveaux matériels qui en sont pourvus. Comme l'a récemment confirmé l'Académie des sciences, consultée sur le bien-fondé des études scientifiques menées sur le pyralene, l'utilisation des matériels existants conformément aux dispositions actuellement en vigueur ne présente pas de risque significatif pour la santé et l'environnement. Il n'y a donc pas lieu de procéder à leur élimination anticipée. Dans ces conditions, les problèmes posés par l'élimination et le remplacement des transformateurs au pyralene devraient pouvoir être traités sans difficulté majeure en tenant compte des résultats définitifs des études menées sur leurs produits de substitution dont plusieurs paraissent présenter des avantages certains.

### Données clés

**Auteur :** [M. Schreiner Bernard](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36367

**Rubrique :** Produits dangereux

**Ministère interrogé :** industrie, PTT et tourisme

**Ministère attributaire :** industrie, PTT et tourisme

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 février 1988, page 538

**Réponse publiée le :** 11 avril 1988, page 1571